

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 97.021

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 27 Mars à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

19 Mars 1997

19 Mars 1997

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur MERLE par Monsieur CAMPAGNE

ETAIT ABSENT : Monsieur POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 31
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Marché à bons de commande "Voirie et Trottoirs" année 1997

VOTE : UNANIMITE

Les services techniques ont élaboré un dossier d'appel d'offres ouvert dit "à bons de commande", permettant la réalisation nécessaire de différentes interventions de construction de chaussées et de trottoirs sur le domaine public communal.

Lors de la réalisation du programme 1997, chaque opération fera l'objet de la délivrance d'un bon de commande spécifique.

Le montant minimum des travaux pouvant être réalisés au titre de ce marché est de 2 250 000 Frs TTC et le montant maximum de 2 500 000 Frs TTC.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le dossier de consultation d'entreprises établi par les services techniques et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant (cf. articles 273, 295 à 298 du Code des Marchés Publics).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par les services techniques,
- VU l'avis de la commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises établi par les services techniques,
- d'habiliter Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à lancer l'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché "A BONS DE COMMANDE " VOIRIE ET TROTTOIRS, pour l'année 1997,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation du marché,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, à signer le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104.1.2 du code des Marchés Publics,

- d'imputer la dépense correspondante au Budget Primitif 1997.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Avril 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS